

**INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 125-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Commune de La Roque Sainte Marguerite

Nature et intensité du risque d'inondation

I - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La commune de La Roque Sainte Marguerite est située sur le bassin de La Dourbie.

La Dourbie prend sa source dans les Cévennes, au pied du Mont Aigoual dans le massif granitique de l'Espérou (1280 m d'altitude). Puis, elle s'incise entre le Causse du Larzac et le causse Noir. La Dourbie parcourt 78 kilomètre avant d'aboutir à sa confluence avec le Tarn aux abords immédiats de Millau.

Dans le secteur de la Roque Sainte-Marguerite, une partie du bourg se situe dans la plaine inondable. Les témoignages de terrain sur la crue du 31 octobre 1963 montrent que plusieurs maisons ont été inondées et qu'une partie du pont a été emportée par les courants.

Dans la commune, plusieurs ravins latéraux qui représentent un danger potentiel d'inondation de type torrentiel ont été cartographiés. Car, lors d'orages localisés, les écoulements sont concentrés dans ces ravins à forte pente, ce qui déclenche une montée très rapide de la crue, assortie de vitesses de courant très importantes (supérieures à 2 m/s).

Le régime du bassin de la Dourbie est connu grâce à la station annonce de crue de Nant (DIREN Midi Pyrénées) depuis 1881. L'analyse des données hydrométriques de cette station a permis de connaître les crues historiques, dont 6 crues supérieures à 4,60 m sur une période de 126 ans : il s'agit des crues du 31 octobre 1963 (7,40 m), 13 septembre 1875 (5,80 m), 24 mai 1964, (5,70 m), 8 novembre 1982 (5,00 m), 5 novembre 1994 (4,82 m), 28 novembre 1924 (4,60m).

La crue du 31 octobre 1963 :

La lecture des différentes sources (repères de crue et témoignages) et l'interprétation de leurs informations, permettent d'affirmer que la crue du 31 octobre 1963 fut particulièrement ravageuse et exceptionnelle. Une véritable tornade accompagnée de pluies diluviennes a sinistré la vallée. Elle est la crue la plus forte crue observée dans le bassin de la Dourbie.

A Nant, le niveau de l'eau est passée en 12 heures de 2,20 m à 5,70 m puis a atteint son point culminant (7,40 m au niveau du pont de la Prade) 4 heures plus tard. Là encore, les eaux ont envahi la plaine d'inondation.

Pour toutes les communes situées dans la vallée de la Dourbie, le constat des dégâts matériels est accablant : « De mémoire d'homme on n'avait jamais vu pareille chose en si peu de temps ! » déclare le Midi Libre du 1^{er} novembre 1963.

De nombreux animaux ont péri dans les jardins et les bergeries. Certains ont été emportés par le cours d'eau et noyés (poules, cochons...).

Des dégâts importants ont également été causés aux cultures et aux chemins ruraux ainsi qu'au matériel agricole.

- La crue du 13 septembre 1875 :

Nous avons seulement relevé dans les archives de la DIREN que cette crue est arrivée à la cote de 5,80 m à l'échelle de la station de Nant.

- La crue du 8 novembre 1982 :

Cette crue est classée troisième dans le bassin de la Dourbie. Les précipitations importantes de l'automne 1982 ont concentré 688,20 mm d'eau à Valleraugue (Mont Aigoual) en seulement 10 jours, dont 549 mm en 3 jours et avec un maximum en 24 heures de 321 mm le 7 novembre. Ceci a entraîné une montée des eaux très rapide dans le bassin de la Dourbie.

A station de Nant, la crue de la Dourbie a atteint la cote de 5 m à l'échelle au pont de la Prade.

Ces évènements, en particulier la crue du 31 octobre 1963 citée plus haut, ont permis de déterminer les secteurs à risque faible, avec un niveau d'eau inférieur à 1 mètre et des vitesses d'écoulement faibles, et les secteurs à risque fort, avec un niveau d'eau supérieur à 1 mètre ou des vitesses d'écoulement fortes.

II - LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION

Le plan de prévention du risque d'inondation, approuvé par l'arrêté préfectoral n°2010-74-6 du 15 mars 2010, définit un zonage réglementaire, qui prend en compte les inondations passées.

La cartographie réglementaire des zones inondables comprend les zones suivantes :

- la zone de risque fort, considérée comme inconstructible ;
- la zone de risque faible à moyen, considérée comme constructible avec prescriptions en secteur aggloméré et, a priori, comme non constructible avec préservation du champ d'expansion des crues en secteur rural. Dans ce dernier secteur, seules les constructions, liées aux activités existant préalablement à l'approbation du plan de prévention du risque, sont acceptées sous réserve du respect de certaines prescriptions.

Le détail des interdictions de construire et des prescriptions figure dans le règlement du plan de prévention du risque d'inondation.

Sur la commune de La Roque Sainte Marguerite, des repères de crues sont inventoriés (cf photographies ci-jointes).